

# REGLEMENT

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Retourner le bulletin ci-joint avant le 7 novembre 2017 ou possibilité de vous inscrire sur place à partir de 9h.

Chaque participant doit être couvert par sa propre assurance individuelle accident et responsabilité civile

## TARIF UNIQUE

5 euros par personne et gratuit pour les enfants de moins de 18 ans - Une majoration de 2 euros par personne sera demandée pour toute inscription sur place.

## SECURITE

Chaque participant est tenu de respecter le code de la route. En cas d'infraction, il sera seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime.

## N° à contacter en cas d'urgence:

Pompiers : 18

Séverine Jelu (référente organisation) : 06.33.85.55.26

Association des diabétiques de Vendée - Maine et loire : 06.25.62.60.56 ou 06.76.22.01.93

## RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

Bulletin et chèque à l'ordre de : Association des diabétiques Vendée - Maine et Loire,

Mr Damien BRET, 75 route de saint révérend, 85800 Le Fenouiller

## AU PROFIT DE:

L'association des Diabétiques Vendée - Maine et Loire

Et du Centre Européen d'Étude du Diabète (CEED), institut de recherche à Strasbourg

## MERCI À NOS PARTENAIRES:



# INSCRIPTION

## ADULTES

	1er adulte +18 ans	2eme adulte + 18 ans	3eme adulte + 18 ans
Nom			
Prénom			
Date de Naissance			
Téléphone			
Mail			

Nombre d'adultes: .....x 5 = .....€

## ENFANTS

	1er enfant - 18 ans	2eme enfant - 18 ans	3eme enfant - 18 ans
Nom			
Prénom			
Date de Naissance			

Nombre d'enfants: ..... GRATUIT



Cette marche n'est pas une course, chaque participant doit se considérer en excursion personnelle et se soumettre aux prescriptions du code de la route. Il est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime. Aucune poursuite ne pourra être envisagée pour quelque raison que ce soit à l'encontre des organisateurs.

## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné ..... Représentant légal, autorise mon enfant ..... à participer à la marche organisée par l'association des diabétiques de Vendée - Maine et Loire, le 12 novembre 2017 et certifie qu'il ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique de la randonnée pédestre. L'inscription vaut déclaration de bonne santé.

SIGNATURE: